

À Monsieur le rédacteur en chef de l'«*Évenement*»
Hommage de l'auteur
Paul de Cazes

SECTION I., 1905

[89]

MÉMOIRES S. R. C.

III.—*Le Masque de Fer n'était pas Matthioli.*

Par PAUL DE CAZES.

(Lu le 25 mai 1906.)

Dans le cours du printemps, M. Funck-Brentano, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, et auteur de plusieurs ouvrages historiographiques, donnait à Québec une conférence sur la fameuse légende du Masque de fer.

S'appuyant sur les documents, concernant la Bastille, confiés à sa garde, il se faisait fort de démontrer qu'il avait le mot de cette énigme jusqu'aujourd'hui impénétrable.

Avant de parler du prisonnier, M. F. Brentano entretint son auditoire de la prison, d'une façon fort intéressante, mais parfois, il faut bien l'avouer, un peu fantaisiste. Il a usé très largement de l'autorité que lui donne la situation qui l'a fait le dépositaire d'archives où il a été à même de consulter les documents sur lesquels il étayait sa démonstration.

Si on ignorait tout de la mystérieuse prison d'Etat, dit-il, c'est que les prisonniers qui en sortaient, avant d'être mis en liberté, se liaient par un serment solennel de ne rien dévoiler de ce qui s'y passait.¹

En entendant cette déclaration de M. Brentano, on tremblait de frayeur en songeant aux horribles choses rendues inviolables par le terrible secret, on frémissait à la pensée de toutes les horreurs qui se cachaient derrière le *chut mystérieux*, par lequel répondait tout prisonnier libéré interrogé sur ce qu'il avait vu et entendu pendant sa détention.

Mais on avait tort de soupçonner ce serment de couvrir de sinistres secrets. Bien au contraire, si serment il y avait, il devait servir à garantir la Bastille d'une pléthore de grands seigneurs décaqués qui auraient sollicité d'y être internés, s'ils avaient eu la moindre idée des prévenances dont y étaient comblés les prisonniers d'Etat.

Ce fut donc un grand soulagement pour l'auditoire, sous le coup de l'émotion profonde où l'avaient plongé les sous-entendus de M. Brentano,

(¹) M. F. Brentano semble avoir oublié que le père Briffet, pendant plusieurs années aumônier de la Bastille, dans son "Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité dans l'Histoire", publié en 1769, l'avocat Linguet, dans ses "Mémoires sur la Bastille", où il fut prisonnier pendant deux ans, et enfin M. du Junca, lieutenant de roi de cette prison d'Etat, dans son journal, donnent des détails prouvant qu'ils n'étaient gênés par aucun serment.